

ASSEMBLEE DES EVEQUES ORTHODOXES DE FRANCE

Communiqué

Paris le 21 octobre 2007 –

Avec les autres communautés chrétiennes de France, l'AEOF exprime sa préoccupation à propos de la nouvelle loi sur l'immigration en cours de discussion au Parlement. Certaines des dispositions du projet de loi viseraient en effet à rendre plus difficiles, pour les populations immigrées, les conditions d'accès au regroupement familial. Issue pour une très large part, depuis plus de 80 ans, de divers courants d'immigration, la communauté chrétienne orthodoxe en France est particulièrement sensible aux conditions d'accueil des étrangers, surtout des demandeurs d'asile, et plusieurs de ses membres sont engagés dans des associations d'entraide (Cimade, Montgolfière, etc.). De par son expérience, elle considère que le regroupement familial constitue le premier facteur d'intégration à la société française.

Il est légitime que les pouvoirs publics français veillent à mettre en place une politique migratoire adaptée aux capacités d'accueil de la France. Cependant, la loi républicaine, pour demeurer fidèle à ses principes d'égalité, devrait veiller à l'égalité de traitement de tous et ne pas introduire des mesures qui fragiliseraient la situation de personnes en difficulté, ou risqueraient de porter atteinte directement ou non, à leur dignité personnelle.

A cet égard, le projet d'« amendement Mariani », en cours de discussion, proposant un test génétique aux familles d'immigrés dont les documents d'état civil ne seraient pas jugés fiables, suscite l'inquiétude. La préconisation d'un tel test par les agents de l'Etat porterait symboliquement atteinte à la dignité des personnes concernées et à celle de leurs relations familiales qui ne se réduisent pas à un simple lien génétique. Une extension de ces tests – même optionnels – aux familles immigrées jetterait la suspicion sur des personnes le plus souvent en état de faiblesse, et reporterait sur elles les défaillances éventuelles de certains Etats dans l'établissement probant des liens de parenté entre membres d'une même famille.

Se souvenant de l'impératif d'accueillir tout étranger à l'image du Christ lui-même, et conscients aussi de la nécessité dans laquelle se trouvent les gouvernements d'établir des règles d'entrée et de séjour sur le territoire français, les membres de l'AEOF appellent à demeurer attentifs au respect des valeurs chrétiennes essentielles de tolérance, d'assistance envers les plus démunis, et de respect de la dignité de la personne humaine.

Comme Joseph d'Arimathie venant réclamer auprès de Pilate le corps de Jésus, chacun de nous n'est-il pas appelé à interpeller l'Etat, en reprenant avec la liturgie byzantine des Matines du Samedi Saint : « Donne-moi cet étranger, venu dans le monde comme étranger et qui n'a pas un lieu où reposer la tête ! »

Contact Commission AEOF « Eglise & Société »

Michel Sollogoub – Responsable de la Commission Eglise & Société

+ 33 (0)6 70 14 16 69

msollogoub@free.fr

Contact Presse AEOF

Carol Saba -- Responsable de la Communication --

+ 33 (0)6 20 18 46 77

carol.saba@wanadoo.fr

AEOF

Instance de coordination et de représentation de l'épiscopat orthodoxe canonique en France

Siège 7 rue Georges Bizet

75116 Paris